



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 16 février 2024

## Élections municipales partielles intégrales dans la commune de l'Aiguillon-la-Presqu'île

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, la démission de 12 conseillers municipaux et adjoints de la commune de l'Aiguillon-la-Presqu'île depuis les élections municipales générales de 2020 nécessite de procéder à des élections municipales partielles intégrales, afin de renouveler le conseil municipal dans son ensemble.

Les électeurs et les électrices sont convoqués, par arrêté préfectoral en date du 16 février 2024, en vue d'élire 27 membres du conseil municipal et 3 conseillers communautaires, aux dates suivantes :

- Le **dimanche 7 avril 2024** pour le 1<sup>er</sup> tour,
- Le **dimanche 14 avril 2024**, en cas de second tour.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-préfecture des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou, **sur rendez-vous** pris par téléphone au 02.51.23.61.21 ou au 02.51.23.93.73.

#### **Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Du lundi 18 mars 2024 au jeudi 21 mars 2024, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, et jusqu'à 18h le jeudi 21 mars 2024.

#### **Pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin :**

Le lundi 8 avril 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et jusqu'à 18h le mardi 9 avril 2024.

**L'attention des électeurs et des électrices est appelée sur le fait qu'il s'agit d'un scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.**

## Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#) @PrefetVendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon